

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant  
une subvention au Conseil des Pouvoirs organisateurs de  
l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) pour  
assurer la mise en oeuvre de la formation en cours de carrière des  
membres du personnel directeur et enseignant et du personnel  
auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale  
(budget 2007-DO56-AB43.08-PA54)**

**A.Gt 02-02-2007**

**M.B. 06-04-2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 9;

Vu le décret du 15 décembre 2006 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 mai 1999 portant exécution du décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2001 fixant la liste des thèmes communs de formation visés à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> du décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 05/01/2007;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 02 février 2007;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 2 février 2007;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Une subvention globale de 77.840 euro (septante sept mille huit cent quarante euros) à imputer à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 43.08, programme d'activité 54, division organique 56 du budget de la Communauté française, année budgétaire 2007, est allouée au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) - n° de compte 210-0202481-94.

**Article 2.** - La subvention visée à l'article 1<sup>er</sup> est destinée à couvrir la réalisation de projets de formation s'inscrivant dans le cadre de la formation en cours de carrière, telle que définie par le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Les projets visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont les suivants :

Code projet	Intitulé du projet	Coût UF	Coût non UF	Total frais	Montant
FCC/07/CP/1	Gestion d'ateliers d'apprentissages et d'activités destinés à un public d'adultes analphabètes - réflexions et pistes	0,00	2.400,00	600,00	3.000
FCC/07/CP/2	Gestion du stress dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale	0,00	1.200,00	400,00	1.600
FCC/07/CP/3	Elaboration de séquences pédagogiques à partir du dossier pédagogique "éducateur"	0,00	3.656,00	1.144,00	4.800
FCC/07/CP/4	Gestion relationnelle et pédagogique du "groupe classe" (gestion de conflit)	1.313,34	0,00	282,00	1.595
FCC/07/CP/5	Conception de page WEB	2.309,20	0,00	550,00	2.859
FCC/07/CP/6	Maintenance de laboratoires d'informatique pédagogique: administration et sécurisation de laboratoires basés sur les environnements Windows	2.501,60	0,00	430,00	2.932
FCC/07/CP/7	Maintenance de laboratoires d'informatique pédagogique: administration et sécurisation de laboratoires basés sur les environnements Windows	2.501,60	0,00	430,00	2.932
FCC/07/CP/8	Formation continuée des enseignants: culture internet et pédagogie	5.003,20	0,00	1.460,00	6.463
FCC/07/CP/9	Gestion du stress dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale	0,00	1.200,00	400,00	1.600
FCC/07/CP/10	Gestion informatisée d'un parcours d'évaluation et de remédiation dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale	0,00	720,00	330,00	1.050
FCC/07/CP/11	Lecture critique et appropriation d'un dossier pédagogique de R1	0,00	1.200,00	400,00	1.600
FCC/07/CP/12	Didactique des langues étrangères	0,00	500,00	200,00	700
FCC/07/CP/13	Mémoire et citoyenneté	0,00	200,00	470,00	670
FCC/07/CP/14	Formation au multimédia comme outil pédagogique	0,00	240,00	690,00	930
FCC/07/CP/15	Réaliser un site internet avec l'éditeur Dreamweaver	0,00	480,00	440,00	920



Code projet	Intitulé du projet	Coût UF	Coût non UF	Total frais	Montant
FCC/07/CP/16	Microsoft Powerpoint	0,00	240,00	350,00	590
FCC/07/CP/17	Breendonck	0,00	100,00	240,00	340
FCC/07/CP/18	Création de pages internet	0,00	240,00	360,00	600
FCC/07/CP/19	Initiation à Adobe Photoshop	0,00	480,00	700,00	1.180
FCC/07/CP/20	Perfectionnement Adobe Photoshop	0,00	480,00	440,00	920
FCC/07/CP/21	Excel	0,00	480,00	440,00	920
FCC/07/CP/22	Gestion administrative de l'enseignement modulaire	2.501,60	0,00	870,00	3.372
FCC/07/CP/23	Utilisation de Powerpoint	938,10	0,00	510,00	1.448
FCC/07/CP/24	Gestion de l'enseignement modulaire: approfondissement. Utilisation des TIC comme outil de gestion administrative	2.501,60	0,00	770,00	3.272
FCC/07/CP/25	Méthodologie appliquée à l'enseignement des adultes: pédagogie différenciée, évaluation continuée par Check-list	1.500,96	0,00	575,00	2.076
FCC/07/CP/26	Gestion du stress et communication non violente	1.250,80	0,00	520,00	1.771
FCC/07/CP/27	Comment faire face à l'absentéisme, à la démotivation et au décrochage scolaire des apprenants adultes	1.250,80	0,00	770,00	2.021
FCC/07/CP/28	Méthodologies spécifiques à l'enseignement aux adultes: formations d'apprentissage par l'e-learning	1.125,72	0,00	620,00	1.746
FCC/07/CP/29	Gestion et utilisation d'un Cyber-Média-Base	1.250,80	0,00	520,00	1.771
FCC/07/CP/30	Utilisation d'un logiciel de gestion d'un établissement de promotion sociale MODULE 1 "Gestion des dossiers des professeurs et des experts"	1.125,72	0,00	675,00	1.801
FCC/07/CP/31	Utilisation d'un logiciel de gestion d'un établissement de promotion sociale MODULE 2 "Dossiers étudiants"	1.125,72	0,00	675,00	1.801



Code projet	Intitulé du projet	Coût UF	Coût non UF	Total frais	Montant
FCC/07/CP/32	Utilisation d'un logiciel de gestion d'un établissement de promotion sociale MODULE 3 "Gestion des résultats des étudiants"	1.125,72	0,00	675,00	1.801
FCC/07/CP/33	Enseigner à des adultes ou avec des adultes? De la leçon frontale à la pédagogie fonctionnelle	2.771,04	0,00	425,00	3.196
FCC/07/CP/34	Actualisation des formations permettant l'accès aux emplois de sélection et/ou de promotion	0,00	2.000,00	415,00	2.415
FCC/07/CP/35	Répondre à une des conditions d'accès aux fonctions de sélection et de promotion dans les enseignements officiels subventionnés visés par le décret du 6 juin 1994	0,00	9.400,00	1.750,00	11.150
		<b>32.098</b>	<b>25.216</b>	<b>20.526</b>	<b>77.840</b>

Ces projets sont organisés, en fonction des demandes, dans un des lieux suivants :

Ecoles concernées		
Matricule	Ecole	Adresse
2003041	Institut Roger Guilbert	avenue Emile Gryzon, 1 1070 BRUXELLES
9236085	Institut Provincial de Formation Sociale	Campus provincial rue Henri Blès 188-190 5000 NAMUR
2327006	Cours Commerciaux et Industriels de la Ville de Wavre	rue du Chemin de Fer 18 13000 WAVRE
5222004	Form@t21	Place Maugrétout, 13 7100 La Louvière
6188090	Institut de Formation Continuée - Enseignement de Promotion sociale	rue des Waroux, 12 4000 LIEGE
6293036	Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing - Orientation technique	Rue Jean de Seraing , 55 4100 SERAING
6329014	Institut Provincial de promotion sociale de Verviers – Orientation commerciale	Rue de la Station, 3 4800 Verviers
	Asbl CEDAR	Rue du Travail, 9 7100 LA LOUVIERE
	Inspection Pédagogique de l'Enseignement de Promotion sociale de la Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach, 6 1000 BRUXELLES
	Asbl Centre provincial de formation pédagogique	Boulevard Initialis, 22 7000 Mons

**Article 3.** - La subvention visée à l'article 1<sup>er</sup> sera liquidée, en une tranche, sur



base des vérifications effectuées par l'Administration, au prorata des dépenses réellement engagées.

Le cas échéant, la subvention visée à l'alinéa 1<sup>er</sup> est diminuée des montants correspondant aux rémunérations des chargés de cours assurant la formation en cours de carrière.

**Article 4.** - Au terme de chacun des projets visés à l'article 2, le réseau bénéficiaire doit transmettre au service de l'enseignement de promotion sociale de la Direction générale de l'enseignement non obligatoire, rue Lavallée 1, bureau 4F413, à 1080 BRUXELLES, les documents suivants :

1° le compte détaillé, en double exemplaire, des dépenses visées à l'article 2 aux rubriques « Montant »;

2° les pièces justificatives relatives à toutes les dépenses visées au 1°. Ces pièces doivent être établies en double exemplaire et reprises par ordre chronologique sur un relevé récapitulatif également établi en double exemplaire.

Bruxelles, le 2 février 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente ayant en charge l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme Marie ARENA